

Recommandation 1715 (2005)¹

Pour une meilleure réponse aux besoins de santé mentale en Europe

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se réfère à sa [Resolution 1460 \(2005\)](#) relative à une meilleure réponse aux besoins en matière de santé mentale en Europe.

2. Elle recommande au Comité des Ministres :

de transmettre cette résolution aux gouvernements des Etats membres et de leur demander d'en tenir compte lors de la définition et de la mise en œuvre de leur politique en matière de santé mentale et de respect des droits des personnes atteintes de troubles mentaux ;

en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union européenne, d'aider les Etats membres dans la conception et la mise en œuvre de leur réforme en matière de santé mentale afin que les restructurations des divers services publics de santé mentale soient menées sans pertes de moyens financiers ;

d'assurer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Etats membres.

1. Discussion par l'Assemblée le 24 juin 2005 (24e séance) (voir [Doc. 10544](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteur : M. Evin). Texte adopté par l'Assemblée le 24 juin 2005 (24e séance).

